Envoyé en préfecture le 07/06/2018
Reçu en préfecture le 07/06/2018
Affiché le 07/06/2018
ID : 083-248300493-20180531-C_2018_105-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

**C_2018_105**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

# EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

## SÉANCE DU JEUDI 31 MAI 2018

*L'an deux mille dix huit, le trente et un mai à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.*

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Affaires Culturelles

| Nombre de Membres | | |
|---|---|---|
| Afférents au Conseil Communautaire | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 66 | 66 | 62 |

Objet de la délibération:
**Création d'un parcours nature et culture - Commune d'Ampus**

**PRÉSENTS** :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Bernard CHILINI, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Franck AMBROSINO, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Christine CHALOT-FOURNET, Guy DEMARTINI, Sylvie FAYE, Francine FIORINI, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Yves LE POULAIN, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Sylvain SENES, Alain VIGIER

**REPRÉSENTÉ(S)** :
Alain PARLANTI pouvoir à Nathalie GONZALES, Serge BALDECCHI pouvoir à Nicole FANELLI, Marie-France DURANDO pouvoir à Jacques GÉRARD, Anne-Marie AMOROSO pouvoir à Alain CAYMARIS, Jutta AUGUIN pouvoir à Francine FIORINI, Stéphan CERET pouvoir à Christine NICCOLETTI, Caroline COLLOMBAT pouvoir à Bernard CHILINI, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Daniel MARIA, Brigitte DUBOUIS pouvoir à Sophie DUFOUR, Sylvie FRANCIN pouvoir à Alain VIGIER, Marie-Christine GUIOL pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Alain HAINAUT pouvoir à Richard STRAMBIO, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Claude PIANETTI, Florence LEROUX pouvoir à Sylvie FAYE, Grégory LOEW pouvoir à Guy DEMARTINI, Christine PREMOSELLI pouvoir à Christian TAILLANDIER, Laure REIG pouvoir à Georges ROUVIER, Richard TYLINSKI pouvoir à Frédéric MARCEL

**ABSENT(S) :**
Liliane BOYER, Bernard CHARDES, Mathilde KOUJI-DECOURT, Valéria VECCHIO

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Madame Sophie DUFOUR

**RAPPORTEUR** : Madame Nicole FANELLI

Envoyé en préfecture le 07/06/2018
Reçu en préfecture le 07/06/2018
Affiché le 07/06/2018
ID : 083-248300493-20180531-C_2018_105-DE

Par délibération n°2016-010 du 16 février 2016, la commune d'Ampus a décidé de participer à l'appel à projet stratégique européen, dans le cadre du programme européen « MARITTIMO 2014-2020 » portant sur l'accessibilité et la valorisation du programme culturel, en utilisant des technologies innovantes.

L'objectif de ce projet global stratégique, dit « projet GRITACCESS », porté par le Département du Var dans le cadre d'une coopération transfrontalière avec l'Italie, est d'établir des itinéraires tyrrhéniens autour d'édifices conventuels et monastiques et de les structurer en termes historico-culturels et numériques.

La commune d'Ampus est directement concernée par ce projet, à travers la création d'un « parcours nature et culture » associant la chapelle de Spéluque, monument classé, et les 2 circuits urbains du village : le chemin de Croix et le chemin de l'eau. L'objectif est de créer une jonction (sentier piétonnier) entre le sentier de randonnée qui dessert la chapelle et les 2 circuits de village, mais également de réaliser une table multimédia avec une visite virtuelle de la chapelle.

Le montant total du projet de la commune d'Ampus s'élève à 115 000€ et a bénéficié d'une subvention européenne de 100 000€. Dans ce cadre, la commune d'Ampus et le Département du Var se sont engagés à travers la signature d'une convention de partenariat, suivant une nouvelle délibération du Conseil municipal de la commune d'Ampus du 10 avril 2018.

L'Autorité de Gestion des Fonds Européens sollicite une délibération de l'intercommunalité, afin d'autoriser la mise en œuvre du projet de la commune d'Ampus, sur la base des délibérations approuvées par le Contrôle de Légalité.

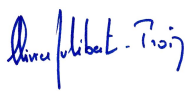
Ce projet porté par la commune et le Département du Var s'inscrit en parfaite cohérence avec le projet de territoire de l'Agglomération dracénoise, affichant notamment sa volonté de renforcer son attractivité culturelle et touristique.

En conséquence au vu de l'avis favorable de la commission Culture réunie le 18 mai 2018, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- autoriser la commune d'Ampus pour la réalisation de son projet d'itinéraire culturel dans le cadre du projet « GRITACCESS », qui pourra être directement relié au schéma communautaire de développement des sentiers touristiques, innovants et connectés.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 07/06/2018
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise



*Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.*